



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes défavorisées

Question écrite n° 23411

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté sur la distribution par le secours populaire français de produits alimentaires en provenance de l'Union européenne. En effet, la dotation européenne est susceptible de faire défaut pour l'année 2008 puisque celle-ci est diminuée et que le nombre de familles bénéficiant de colis alimentaires est en constante augmentation. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre en faveur des associations qui interviennent auprès des familles sur le plan alimentaire.

Texte de la réponse

Le haut-commissaire remercie M. le député de sa question relative à l'aide alimentaire. Elle lui permet de rappeler l'importance de l'engagement du Gouvernement en faveur des associations qui, à l'instar du Secours populaire français, participent à la gestion de l'aide alimentaire. C'est le cas des banques alimentaires, de la Croix-Rouge française, et des restaurants du coeur, qui bénéficient avec le Secours populaire français du concours du plan européen d'aide aux plus démunis initié en 1986 et doté de 305 millions d'euros en 2008, dont 51 millions pour la France (en progression de 4 % par rapport à l'année précédente). Le Gouvernement a en effet souhaité compléter ce plan communautaire de crédits nationaux dès 2004 : le plan national d'aide alimentaire est doté de 10 millions d'euros depuis sa création. Ce volet national a été fortement sollicité en 2008 pour permettre aux associations de faire face à la forte inflation des produits alimentaires et le début d'augmentation du recours à l'aide alimentaire. Le Premier ministre a ainsi décidé à l'été 2008 un abondement exceptionnel de 10 millions d'euros en faveur des associations. Enfin, la présidence française de l'Union européenne a permis l'adoption, en fin d'année, d'un budget communautaire pour l'aide alimentaire substantiellement augmenté. La dotation française du PEAD atteindra ainsi 78 millions d'euros en 2009, en hausse de plus de 50 %. Le haut-commissaire, auquel le Premier ministre a demandé de participer à la modernisation de la gestion de l'aide alimentaire en lien avec les ministres en charge de l'agriculture et du logement, suit donc attentivement la situation des associations en charge de l'aide. Il a été étroitement associé aux mesures en faveur de l'aide alimentaire annoncé par le Président de la République lors de son déplacement à Compiègne du 3 décembre 2008 sur le thème de la grande pauvreté et sera attentif à leur mise en oeuvre dans le cadre du plan de relance.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23411

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4167

Réponse publiée le : 24 février 2009, page 1891